

N° D'ORDRE : 2018-061

MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER
E X T R A I T
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Nombre de Conseillers**En exercice : 29**Présents : 24**Pouvoirs : 05**Excusés : 01**Absent : 03**Qui ont pris part**à la délibération : 24**Date de convocation : 20 avril 2018*SEANCE DU 27 AVRIL 2018

Etaient présents : M. VINCENT Gilles, Maire – M. BALLESTER Alain – Mme MONTAGNE Françoise – M. HOEHN Gérard – Mme ROURE Simone – M. LHOMME Bernard – M. KUHLMANN Jean – M. VENTRE Jean-Claude - Mme DEMIERRE Colette – Mme ROUSSEAU Brigitte – M. TOULOUSE Christian – M. CHAMBELLAND Michel - Mme PICHARD Laure – Mme. MATHIVET Séverine - Mme LABROUSSE Sylvie - Mme ARGENTO Katia – M. PAPINIO Raoul (arrivé à 18h45) - M. CORNU François - M. COIFFIER Bruno.

Pouvoirs : M. MARIN Michel à M. VINCENT Gilles, Maire - Mme GIOVANNELLI Marie-France à M. BALLESTER Alain - M. BOUVIER Remy à Mme MONTAGNE Françoise - Mme BALS Fabienne à Mme ROURE Simone - M. GRAZIANI Frédéric à M. HOEHN Gérard.

Absent : M. BLANC Romain - MME DEFAUX Catherine - MME LEVY Séveryn.

Excusés : M. POUMAROUX Jean.

Secrétaire de séance : Mme ARGENTO Katia.

**01 – CORRECTION A APPORTER A L’AFFECTATION DU RESULTAT DE
 FONCTIONNEMENT DE L’EXERCICE 2017 – BUDGET PRINCIPAL
 COMMUNE**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BALLESTER, 1^{er} Adjoint, qui expose à l’Assemblée que l’instruction comptable M14 applicable au budget principal de la commune fait obligation de procéder à l’affectation des résultats de l’exercice écoulé, à savoir celui de 2017.

Il sera proposé l’affectation suivante :

- report du résultat de fonctionnement de 1 796 929.79 € à la section de fonctionnement – recettes du BP 2018 ;

- report du solde d’exécution de la section d’investissement de 1 028 955.99 € à la section d’investissement – recettes du BP 2018.

Le compte administratif 2017 présentant un excédent de fonctionnement de 1 796 929.79 €. Monsieur le 1er Adjoint proposera d’affecter l’intégralité de ce résultat en report à la section de fonctionnement (ligne 002 – recettes) au BP 2018.

Le compte administratif 2017 présentant un solde d'exécution d'investissement de 1 028 955.99€, Monsieur le 1^{er} Adjoint propose d'affecter l'intégralité du solde en report à la section d'investissement (ligne 001 – recettes) au BP 2018.

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	<i>Dépenses ou déficits</i>	<i>Recettes ou excédents</i>	<i>Dépenses ou déficits</i>	<i>Recettes ou excédents</i>	<i>Dépenses ou déficits</i>	<i>Recettes ou excédents</i>
Opérations de l'exercice	6 593 305,24	7 026 696,51	2 816 110,86	5 003 513,92	9 409 416,10	12 030 210,43
Résultat de l'année		433 391,27		2 187 403,06		2 620 794,33
Résultat antérieur reporté		1 363 538,52	1 158 447,07	0,00		205 091,45
Résultat de clôture		1 796 929,79		1 028 955,99		2 825 885,78
Restes à réaliser INV			1 202 272,55	312 072,92	890 199,63	
Résultat Commune		1 796 929,79		138 756,36		1 935 686,15

Enfin, Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la nécessité de retirer la délibération 2018-034 votée lors du conseil municipal du 10 avril 2018. La présente délibération 2018-061 est exécutoire de plein droit, en lieu et place de la délibération 2018-034.

Le Conseil Municipal délibérant,

- OUI l'exposé de M. le 1^{er} Adjoint, Délégué aux Finances ;
- VU le Code Général des Collectivités ;
- VU le compte administratif 2017 du budget de la commune ;
- VU l'excédent de fonctionnement ;
- CONSIDERANT la nécessité de retirer la délibération 2018-034 votée lors du conseil municipal du 10 avril 2018 relative à l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 du budget principal de la commune.

DECIDE PAR 22 POUR ET 2 ABSTENTIONS (M. CORNU, M. COIFFIER)

- D'approuver l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 du budget principal de la commune.
- De retirer la délibération 2018-034 relative à l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 du budget principal de la commune.

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 30 avril 2018, pour extrait conforme.

Signé : Le Maire,

Gilles VINCENT